

Destructeur de documents

Possédez-vous un destructeur de documents ? N'ayez aucune crainte en vous engageant dans la lecture de cette méditation. Je ne cherche pas à vous vendre un quel-conque appareil. Je sais qu'un bon destructeur de documents est capable de déchiqueter et avaler des papiers, des cartes de crédit, des CD, des DVD.



Toutes les Ambassades possèdent et utilisent des destructeurs de documents pour faire disparaître des informations sensibles. Certains de nous se souviennent toutefois qu'il y a quelques années de cela, l'Ambassade d'un pays très influent avait introduit en catastrophe des tas de documents dans ses destructeurs sophistiqués. C'était juste avant que des manifestants hostiles à ce pays n'envahissent l'Ambassade pour la saccager et s'y installer pour une longue période.

Plusieurs mois plus tard, bizarrement les documents déchiquetés réapparurent sous une forme lisible ! Que s'était-il passé ? Tout simplement les envahisseurs avaient minutieusement rassemblés et recollés des milliers de morceaux de papier !

J'imagine que depuis cette lamentable expérience, les constructeurs de « Destructeurs de documents » ont trouvé la parade pour éviter ce type de mésaventure.

Nous lisons dans la Bible que Dieu a fait en sorte que nos péchés puissent être effacés à tout jamais. Cela ne veut pas dire que le souvenir ou certaines conséquences du péché disparaissent de nos mémoires ou notre parcours de vie. C'est au niveau de la punition que mérite le péché du point de vue de Dieu que tout peut être annulé, effacé, oublié. C'est une très bonne nouvelle, ne trouvez-vous pas ?

*« Si nous confessons nos péchés, nous pouvons avoir confiance en Dieu, car il est juste: il pardonnera nos péchés et nous purifiera de tout mal. »
1Jean 1.9 (la Bible)*

Etre purifié devant Dieu signifie que les péchés (documents) qui nous condamnaient sont détruits. Et lorsque Dieu détruit un document qui nous accablait, cela signifie qu'Il n'en tiendra plus rigueur. Il est définitivement détruit et personne ne peut le reconstituer.

Charles-André Geiser
Publié le 11 mai 2018